

Volet B - Suite

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte



14196680

Déposé / Reçu le

16 OCT. 2014

au greffe du tribunal de commerce
Francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 458.856.619

Dénomination

(en entier) : Association des Journalistes Europeens

(en abrégé) : AJE/AEJ

Forme juridique : AISBL

Siège : Avenue Emile Max 51, 1030 Bruxelles

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS (correction)

Lors de sa réunion à Dublin (12 avril 2014) le Conseil d'administration d'AJE/AEJ a décidé, cf. l'article 17 des Statuts d'AJE/AEJ, de remettre ces statuts avec la deuxième phrase d'article 5 omissant par inadvertance pendant le dernier processus de modification des Statuts d'AJE/AEJ.

La phrase dit:

'Les sections nationales sont responsables de garantir les qualifications professionnelles des membres de l'Association des Journalistes dans le pays dans lequel ils sont citoyens'.

Bratislava, 2 octobre 2014

Association Of European Journalists

Tibor Macak,
Secrétaire-général d'AJE/AEJ

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/10/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner les coordonnées de l'entreprise :

Adresse : Nom et qualité du représentant autorisé de la personne ou des personnes
agissant au nom de l'association ou de l'organisme à enregistrer

Adresse : Nom et signature